

FAQ - Questions Fréquemment Posées

Question : Où utiliser le code d'inscription ?

Réponse : Ce code est à utiliser lors de l'inscription sur la page liée aux données professionnelles ou après inscription sur le profil utilisateur. Attention, envoyer une photo du code ne permet pas de débloquent les droits.

Question : Pourquoi la connexion ne fonctionne-t-elle pas ?

Réponse : Majoritairement, il s'agit d'une faute de frappe lors de l'inscription sur votre adresse mail ou votre mot de passe. Si la connexion est impossible, cliquez sur "mot de passe oublié" pour le réinitialiser. Si c'est votre mail qui est erroné, il vous suffit de créer un nouveau compte.

Question : Pourquoi paie-t-on des frais ?

Réponse : Dans le cadre du partenariat avec la FNASCE, vous ne payez aucun frais de service ; ils vous sont offerts (si vous avez bien activé votre compte avec un code). En revanche, les frais bancaires sont inhérents aux partenaires.

Question : Pourquoi trouve-t-on des offres plus avantageuses sur d'autres Comités d'Entreprises ?

Réponse : Il peut exister une différence de quelques centimes entre les acteurs. En revanche, si vous remarquez une différence de plusieurs euros, cela signifie que le billet est subventionné par un acteur (une entreprise, une association) qui en paie une partie pour vous. Ce n'est pas notre cas, nous n'avons pas vocation à subventionner les billets.